

Date de convocation

28/03/2019

Date d'affichage

28/03/2019

Nbre de conseillers

en exercice : 11

présents : 11

votants : 11

L'an deux mille dix-neuf, le quatre avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Etaient présents Mmes PENDRIGH, BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, LAN, Mme BLANCHET, M. LEMERCIER, Mme DESRUES, M. MARTINAIS et Mme TROPÉE

M. Henri CHERBONNEL est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Ecole des 3 Chênes : refus de la suppression d'une classe

Monsieur le Maire informe les élus de sa grande surprise d'apprendre par la presse en février 2019 l'annonce de la fermeture d'une classe à l'école publique des 3 Chênes à la rentrée de septembre 2019.

Il indique qu'il a rencontré M. Pierre FLOCHEL, Inspecteur de l'éducation nationale de Fougères, fin février. Il fait lecture du courrier adressé en mars à M. Christian WILLHEM, Inspecteur d'Académie de Rennes.

Monsieur le Maire fait un point sur les effectifs actuels et ceux annoncés pour la rentrée, mais il précise que ces chiffres évoluent régulièrement.

Monsieur le Maire invite les élus à exprimer leurs points de vue.

Il est souligné que l'infrastructure de l'école est moderne et récente et qu'elle comporte 6 classes. La dernière a été réalisée en six mois pour être prête pour la rentrée de septembre 2014.

Il est constaté que l'équipe enseignante en place est volontaire et stable.

Après échanges et débat sur le fonctionnement de l'école, tous s'accordent sur la nécessité de maintenir les 6 classes de l'école des 3 Chênes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de REFUSER la suppression de la 6e classe à l'école des 3 Chênes et de prendre en compte les nouvelles inscriptions
- de TENIR COMPTE des inscriptions dans les écoles publiques de Fougères qui se respectent pas les règles

Syndicat de Voirie de Fougères Nord : bilan de l'année 2018 et vote du budget primitif 2019

M. Gérard TIZON, adjoint chargé de la voirie, dresse aux élus le bilan des dépenses et l'état d'avancement des chantiers 2018 se décomposant comme suit :

- Fonctionnement : 35 741.34 € (déficit à régulariser sur 2019 : 1 143.66 €)

- Investissement : reliquat pour 2019 de 9 247.73 € (car en 2018 réalisation d'une aire multisports 7 482.16 € et d'un rond-point à l'école : 634.80 €)

Il présente la proposition du budget primitif 2019 du Syndicat de Voirie de Fougères Nord Élargi. Comme les années précédentes, les taux de répartition pour les frais de gestion et de travaux ont été revus et appliqués. Ces taux sont calculés au prorata des interventions du Syndicat de Voirie dans chaque commune et du potentiel fiscal de chaque commune. Le montant de ces taux est aussi une moyenne du temps passé calculé sur les trois années antérieures. Il précise que ces taux de répartition sont révisés chaque année en fonction du degré d'utilisation des prestations des services du Syndicat de Voirie.

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1°) FRAIS DE TRAVAUX

a) Entretien des voies communales et des chemins ruraux

▪ POINT A TEMPS	3 000.00 €
▪ ASSAINISSEMENT (Busage, curage des fossés)	1 800.00 €
▪ ENTRETIEN DES DEPENDANCES	
- Débroussaillage	5 300.00 €
▪ SIGNALISATION	
- Verticale	600.00 €
- Horizontale	600.00 €
▪ TERRASSEMENT	800.00 €
▪ DIVERS (Balayage mécanisé, fournitures, etc...)	1 800.00 €
▪ SEL DE DENEIGEMENT	600.00 €
TOTAL DES TRAVAUX	14 500.00 €
RELIQUAT DE L'EXERCICE 2018	0.00 €
DÉFICIT DE L'EXERCICE 2018	3 645.96 €
MONTANT TOTAL A REPORTER	18 145.96 €
Récupération TVA de l'exercice 2017	- 2 863.22 €

b) Divers

Eau et assainissement, électricité, carburants, fournitures de petit équipement, vêtements de travail, fournitures administratives, locations mobilières (voitures, camions), entretien du matériel roulant, entretien autres biens, entretien de bâtiments, maintenance informatique, primes d'assurances, documentation générale et technique, versement aux organismes de formation.

Taux de répartition 9.07 %	8 570.83 €
TOTAL FRAIS DE TRAVAUX	23 853.57 €

2°) FRAIS DE GESTION

Rémunération du personnel titulaire et non titulaire, cotisations à l'Urssaf, aux caisses de retraite, assurance du personnel, cotisation au COS, médecine du travail, pharmacie, indemnité comptable, frais d'actes et contentieux, annonces et insertions, fêtes et cérémonies, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, cotisations au CDG, CNFPT, indemnités élus, charges financières, dotations aux amortissements et aux provisions, prélèvement pour travaux d'investissement.

Personnel administratif Taux de répartition 9.07 %	15 712.66 €
Prévisionnel Personnel Technique Taux de répartition 8.17 %	22 341.18 €
Sous – total	38 053.84 €
Régularisation année 2018	1 143.66 €
TOTAL DES FRAIS DE GESTION	39 197.50 €

RECAPITULATIF

TOTAL FRAIS DE TRAVAUX	23 853.57 €
TOTAL FRAIS DE GESTION	39 197.50 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 051.07 €

B - SECTION D'INVESTISSEMENT

■ Chemin La Vigne	25 086.00 €
■ Stade	8 580.00 €

TOTAL DES TRAVAUX **33 666.00 €**

A DEDUIRE

Reliquat d'investissement 2018	9 247.13 €
Récupération TVA de l'exercice 2017	2 292.66 €
Amortissements	2 096.52 €

TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT **20 029.09 €**

RECAPITULATIF

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT	63 051.07 €
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	20 029.09 €

TOTAL GENERAL **83 080.16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'APPROUVER le bilan de l'exercice 2018
- de VALIDER le budget de voirie pour l'année 2019 pour un montant total de 83 080.16 €

Lotissement « Résidence des Verriers » : validation du devis du bureau d'études

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires du cabinet TECAM pour la maîtrise d'œuvre du lotissement « Résidence la Source ».

Il détaille la composition de la mission initiale (diagnostic, études préliminaires, scénarii, esquisse, avant-projet, projet, appel d'offres, assistance contrat de travaux, direction et suivi du chantier, assistance aux opérations de réceptions) et la mission complémentaire pour le permis d'aménager.

Il rappelle le coût des honoraires pour la maîtrise d'œuvre réalisée par le bureau d'études TECAM dans le cadre de précédentes opérations sur la commune, à savoir :

- 9 100 € HT pour la Résidence La Source
- 14 900 € HT pour le Clos d'Augustine

Monsieur le Maire souligne qu'après négociation, le cabinet TECAM a revu sa proposition et chiffre ses honoraires pour:

- La mission de maîtrise d'œuvre à 13 900,00 € HT
 - La mission complémentaire à 2 000.00 € HT
- Soit un montant total de 15 900.00 € HT

Monsieur le Maire propose d'étudier cette nouvelle proposition du cabinet TECAM.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de RETENIR la proposition du cabinet TECAM pour l'ensemble des missions ci-dessus énoncées pour un coût total de 15 900 € HT
- d'IMPUTER cette dépenses à l'article 6045 « Achat d'études » sur le budget du lotissement « Résidence des Verriers »
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Validation de la procédure d'achat de terrain par la commune à la SAFER et achat

Monsieur le Maire présente aux élus les terrains qu'il est nécessaire d'acquérir pour poursuivre la contre allée existante entre la Rocade Est et Laignelet en direction de Beaucé afin de permettre la continuité piétonne vers la piscine.

Il s'agit des parcelles AL n°266 de 39 a 32 ca et AL n°287 de 17 a 92 ca qui appartiennent à Mme CHANTREL épouse DEMAZEL.

Monsieur le Maire fait l'historique de la démarche engagée collectivement par M. Gérard TIZON, adjoint aux affaires agricoles, la SAFER, les exploitants agricoles, la propriétaire et lui-même. Les échanges de terrains permettent aux exploitants agricoles de garder des surfaces agricoles identiques.

Il souligne l'aide précieuse de la SAFER qui a apporté des réponses aux souhaits de tous les intervenants et a permis une bonne collaboration entre tous.

Monsieur le Maire détaille les termes de la promesse unilatérale d'achat par la commune à la SAFER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VALIDER les termes de la promesse unilatérale de vente entre la commune et la SAFER
- De VALIDER les montants : achat des terrains pour 17 726,32 €, frais notariés estimés à 1 800 € TTC et de rémunérer la SAFER selon les conditions réglementaires
- d'IMPUTER ces dépenses à l'article 2111 « Terrains nus » opération 14 « Réserves foncières » sur le budget communal 2019
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Services techniques : validation du devis pour l'achat d'un véhicule électrique

Monsieur le Maire présente aux élus la démarche engagée par la commission pour équiper les services techniques d'un véhicule électrique, plus particulièrement pour l'agent de nettoyage qui effectue des déplacements pour intervenir sur plusieurs sites dans la commune.

Il présente les devis de l'entreprise MASSÉ et celui de l'entreprise LIGIER.

Les caractéristiques des véhicules sont adaptées aux besoins de la commune : caisse arrière sur mesure, portes vitrées fermées...

Ces entreprises ont été rencontrées par un groupe de travail constitué de Mme Colette PENDRIGH, 1ère Adjointe, M. Henri CHERBONNEL et M. Christian LAN, conseillers municipaux délégués, et de Monsieur le Maire.

L'entreprise MASSÉ propose un prototype unique pour Laignelet avec batterie traditionnelle au montant de 11 757,76 € HT.

L'entreprise LIGIER chiffre la voiture électrique avec batterie lithium pour un montant de 14 491.26 € TTC.

Monsieur le Maire invite les élus à débattre et précise qu'aucune aide financière n'existe pour l'instant pour soutenir un tel achat.

M. Patrice LEMERCIER, Mme Céline DESRUES et Mme Laëtitia TROPÉE préfèrent un véhicule de type utilitaire à essence ou à diesel d'occasion compte-tenu du coût élevé de la solution d'achat d'un véhicule électrique.

Mme Colette PENDRIGH et M. Gérard TIZON valident, quant à eux, la démarche d'un véhicule électrique, mais retiennent la proposition de l'entreprise LIGIER.

Monsieur le Maire précise les avantages d'un véhicule électrique : véhicule propre, pas de pollution, pas de perte de temps pour faire le plein d'énergie, peu de frais d'entretien... Cette démarche s'intègre dans le cadre de la transition énergétique.

Le reste de l'assemblée est favorable à la voiture électrique proposée par l'entreprise MASSÉ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, 6 voix pour le véhicule MASSÉ, 2 voix pour le véhicule LIGIER et 3 voix contre l'achat d'un véhicule électrique :

- de VALIDER le devis de l'entreprise MASSÉ pour le montant de 11 757,76 € HT
- d'IMPUTER cette dépense à l'article 21561 « Matériel roulant » opération 102 « Equipement de mobilité pour ST »
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Services techniques : validation du devis pour la pose et la fourniture d'un palpeur pour le portail de l'atelier communal

Monsieur le Maire informe les élus que lors de la visite de l'entreprise de maintenance le premier semestre 2019 du portail des services techniques, elle a indiqué qu'il s'avère nécessaire de moderniser le système.

Le but est d'améliorer, notamment, la sécurité du personnel et d'éviter qu'une personne se retrouve coincée entre le poteau et le portail.

Il présente le devis AF maintenance portant sur la fourniture et mise en place d'un palpeur en ouverture et un en fermeture afin d'éviter les zones de coincements, la mise en place d'une liaison palpeur sans fil, les réglages et la mise en service de l'ensemble.

Le devis s'élève à un montant de 560,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VALIDER le devis de l'entreprise A.F. maintenance pour la modernisation du portail ci-dessus décrite pour le montant de 560,00 € HT
- d'IMPUTER cette dépense à l'article 2315 « Installation, matériel et outillage techniques » opération 28 « Atelier technique »

Mairie : validation du devis de fourniture et de pose de sol pour le bureau d'accueil et le bureau du secrétariat général

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise PASQUET, peinture et décoration, pour la fourniture et la pose de sol pour le bureau d'accueil et le bureau du secrétariat général à la mairie.

Il est constaté que le sol du bureau de l'accueil n'a jamais été refait et est recouvert de moquette.

Concernant le bureau du secrétariat général, le sol a été refait plus récemment, mais il est très abîmé.

Après étude par M. Henri CHERBONNEL, conseiller municipal délégué, et l'entreprise il est proposé de mettre un sol vinyle à clipser d'une épaisseur de 5 mn avec une couche d'usure de 0,70 mn.

L'entreprise PASQUET a présenté un devis s'élevant d'un montant de 2 130,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VALIDER le devis de la SARL PASQUET portant sur la fourniture et la pose de sol vinyle à clipser pour le bureau d'accueil et le bureau du secrétariat général pour un montant de 2 130,40 € HT
- d'IMPUTER cette dépense à l'article 2315 « Installation, matériel et outillage techniques » opération 54 « Mairie »

Mairie : acquisition d'un deuxième écran pour le bureau d'accueil et le secrétariat général

Compte-tenu de l'évolution des besoins en informatique pour les services administratifs, notamment dans le cadre de la dématérialisation, Monsieur le Maire propose d'équiper d'un deuxième écran le bureau d'accueil et le bureau du secrétariat général à la mairie, afin d'améliorer les conditions de travail.

Il présente le devis de la société Micro-C proposé par la commission finances, qui s'est réunie le 27 mars 2019.

Le devis porte sur l'acquisition et l'installation de deux écrans « moniteur HP VH22 » pour un montant total de 250,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VALIDER l'achat auprès de la société MICRO-C de 2 écrans HP VH22 pour un montant total de 250,00 € HT
- d'IMPUTER cette dépense à l'article 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » opération 54 « Mairie »

Fixation du montant des loyers des terrains communaux année 2019

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, fait lecture des tarifs de location des terrains communaux fixés par délibération en 2017 et en 2018 et fait part des propositions pour 2019 de la commission finances, qui s'est réunie le 27 mars 2019.

Locataire	Parcelle	Surface	Loyer annuel 2017	Loyer annuel 2018	Proposition loyer annuel 2019 maintien
M. Rémy BERTHELOT	AB 11	40a00ca	57,75 €	57,75 €	57,75 €
M. Rémy BERTHELOT	AC 215	1ha13a42ca	157,50 €	157,50 €	157,50 €
M. Rémy BERTHELOT	AC 6 et AC 7	1ha13a27ca	105,00 €	105,00 €	105,00 €
M. Rémy BERTHELOT	AC 104	64a07ca	105,00 €	105,00 €	105,00 €
Mme Annie TIZON	AC 87	1ha11a70ca	157,50 €	157,50 €	157,50 € au prorata des mois exploités
M. et Mme Christian LAN	Jardin inoccupé du presbytère		20,00 €	20,00 €	20,00 €

Il est rappelé qu'il est précisé aux locataires, qu'en cas de besoin, la commune pourra reprendre ces terrains sans délai de préavis et sans aucune indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de MAINTENIR les tarifs de location des terrains communaux énoncés ci-dessus pour l'année 2019

Monsieur Christian LAN et Monsieur Gérard TIZON ne prennent pas part au vote.

Création d'un poste de rédacteur principal 1ère classe

M. le Maire propose la création d'un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe et rappelle des dispositions suivantes :

Vu la Loi n° 82-213 du 02.03.82 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, art. 3, modifiée par la Loi n° 82-623 du 22.07.82;

Vu la Loi n° 83-634 du 13.07.83 modifiée par la Loi n° 87-529 du 13.07.87 portant Droits et Obligations des Fonctionnaires;

Vu la Loi n° 84-53 du 26.01.84 modifiée par la Loi n° 87-529 du 13.07.87 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 30, 76, 77 et 78;

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux;

Vu l'avis relatif aux ratios « promus-promouvables » du Comité Technique Paritaire en date du 7 septembre 2015;

Vu la délibération n°115/2015 du 16 décembre 2015 fixant les ratios « promus-promouvables »;

Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 26 mars 2019;

Considérant l'inscription au tableau d'avancement de grade pour un agent remplissant les conditions ci-dessus énumérées et au vue des possibilités financières, il est proposé de créer cette année le poste de rédacteur principal de 1ère classe et de nommer l'agent sur ce grade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'AUTORISER M. le Maire à créer le poste de rédacteur principal 1^{er} classe, avec effet au 4 avril 2019, en remplacement du poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- d'AUTORISER le Maire à supprimer le poste de rédacteur principal 2^{ème} classe
- d'AUTORISER M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires afin de nommer l'agent

Commune : vote du budget primitif 2019

Après avoir opéré aux ajustements nécessaires en fonction des recettes possibles et sur proposition de la commission finances, Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, présente le budget primitif communal 2019 étudié par cette commission le 27 mars 2019, il s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 723 012,16 €

Dépenses : 723 012,16 € dont 85 128,36 € de virement à la section d'investissement

INVESTISSEMENT

Recettes : 832 382,33 €

Dépenses : 832 382,33 €

M. le Maire rappelle notamment les opérations principales d'investissement, présentés dans le cadre du débat d'orientations budgétaires :

- Réserves foncières
- Contrat d'objectif de développement durable
- Révision du PLU
- Les liaisons douces
- La résidence intergénérationnelle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VOTER le budget primitif communal 2019 aux sommes énoncées ci-dessus, ainsi que les principales opérations d'investissement

Assainissement: vote du budget primitif 2019

Sur proposition de la commission des finances et après présentation de Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, du budget primitif Assainissement 2019 étudié par cette commission le 27 mars 2019, il s'équilibre de la façon suivante :

EXPLOITATION

Recettes : 71 775,67 €

Dépenses : 71 775,67 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 125 160,79 €

Dépenses : 125 160,79 €

M. le Maire indique notamment la principale opération d'investissement :

- Raccordement ZA La Massonnais
- Réalisation de travaux Postes de relèvements
- Réfection des réseaux et leurs équipements

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VOTER le budget primitif Assainissement 2019 aux sommes énoncées ci-dessus, ainsi que les principales opérations d'investissement

Lotissement « Résidence La Source » : vote du budget primitif 2019

Sur proposition de la commission des finances et après présentation de Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, du budget primitif du lotissement « Résidence de la Source » 2019 étudié par cette commission le 27 mars 2019, il se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 269 498,86 €

Dépenses : 198 064,46 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 154 864,46 €

Dépenses : 154 864,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VOTER le budget primitif du lotissement « Résidence de la Source » 2019 aux sommes énoncées ci-dessus, ainsi que les principales opérations d'investissement

Lotissement du « Clos d'Augustine » : vote du budget primitif 2019

Sur proposition de la commission des finances et après présentation de Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, du budget primitif du lotissement du « Clos d'Augustine » 2019 étudié par cette commission le 27 mars 2019, il se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 751 973,60 €

Dépenses : 320 713,81 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 289 713,81 €

Dépenses : 289 713,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VOTER le budget primitif du lotissement du « Clos d'Augustine » 2019 aux sommes énoncées ci-dessus, ainsi que les principales opérations d'investissement

ZA La Massonnais : vote du budget primitif 2019

Sur proposition de la commission des finances et après présentation de Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, du budget primitif de la « ZA La Massonnais » 2019 étudié par la commission finances le 27 mars 2019, il se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 351 507,75 €

Dépenses : 225 066,10 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 271 226,16 €

Dépenses : 271 226,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VOTER le budget primitif de la « ZA La Massonnais » 2019 aux sommes énoncées ci-dessus, ainsi que les principales opérations d'investissement

Lotissement « Résidence des Verriers » : vote du budget primitif 2019

Sur proposition de la commission des finances et après présentation de Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe aux finances, du budget primitif du lotissement « Résidence des Verriers » 2019 étudié par la commission finances le 27 mars 2019, il s'équilibre de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

Recettes : 162 981,72 €

Dépenses : 162 981,72 €

INVESTISSEMENT

Recettes : 154 761,69 €

Dépenses : 154 761,69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de VOTER le budget primitif du lotissement « Résidence des Verriers » 2019 aux sommes énoncées ci-dessus, ainsi que les principales opérations d'investissement

DIVERS

- **Ecole des 3 Chênes** : Un parent d'élève est intervenu en début de séance sur des problèmes extrascolaires. M. le Maire prend note et indique qu'il rencontrera le directeur de l'école avec Mme PENDRIGH, adjointe aux affaires scolaires.
- **Révision du PLU** : M. le Maire informe que dans le cadre de l'étude agricole une rencontre en mairie a été organisée pour les propriétaires et les exploitants avec M. DURAND d'Atelier d'Ys, en présence de Mme Colette PENDRIGH, 1^{ère} Adjointe, et de M. Gérard TIZON, 3^e Adjoint et en charge des affaires agricoles, le lundi 25 mars.
Il précise que la 2^e réunion du groupe de travail s'est déroulée le mercredi 3 avril à 18 h 30 et qu'elle portait sur l'étude des données démographiques (population, habitat...), de l'état initial de l'environnement (environnement physique, pollutions et nuisances, risques majeurs). Il indique que la prochaine réunion du groupe de travail est fixée au mardi 14 mai à 18 h 30 et aura pour objet la présentation de l'analyse de l'architecte et du paysagiste
- **La Massonnais** : M. le Maire informe les élus que de travaux sont programmés du 20 mai au 14 juin sur les réseaux : électrique, eaux usées, alimentation en eau potable et gaz. Il sera opéré au déplacement de la ligne électrique pour permettre la réalisation de la liaison douce. Il convient aussi de reprendre les branchements AEP des riverains et d'eaux usées des riverains
- **Noms des parkings** : M. le Maire fait lecture de la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2013 portant sur la dénomination des places et parking. Après étude et échange, il est décidé de confirmer les noms suivants et de mettre en place la signalétique correspondante :

A dénommer	Propositions
Parking Lebossé	Parking de la Salle
Parking des Commerces	Place des Commerces
Parking de l'Ecole	Parking de l'Ecole
Place de la Mairie	Place de la Mairie
Parking du Terrain de Foot	Parking du terrain de foot
Parking de Malhère	Parking de Malhère

- **Opération argent de poche avril 2019** : Mme Colette PENDRIGH, adjointe à la jeunesse, indique que 10 jeunes, dont 7 nouveaux, sont inscrits à l'opération argent poche pour avril.

Elle détaille le planning :

- ▶ Calimalin : le mardi 9 avril de 8 h 30 à 12 h – 3 jeunes
- ▶ École :
 - ▶ le mercredi 10 avril de 8 h 30 à 12 h – 4 jeunes
 - ▶ Le mercredi 10 avril de 12 h 45 à 16 h 15 – 3 jeunes
- ▶ ALSH :
 - ▶ Le vendredi 12 avril de 8 h 30 à 12 h – 2 jeunes
 - ▶ Le vendredi 19 avril de 8 h 30 à 12 h – 2 jeunes
- ▶ Services techniques :
 - ▶ Le lundi 15 avril de 8 h 30 à 12 h – 3 jeunes

► Le mardi 16 avril de 8 h 30 à 12 h – 3 jeunes

Les élus sont invités à participer à la remise des participations aux jeunes de cette opération le vendredi 19 avril 2019 à 18 h 30 en mairie

- **INSEE : M. le Maire informe les élus qu'une** enquête statistique sur les ressources et conditions de vie sera réalisée par l'INSEE entre le 15 avril et le 22 juin 2019
- **Elections européennes :** M. le Maire présente une proposition d'organisation du bureau de vote pour le 26 mai 2019. Les élus valident la composition du bureau de vote, la répartition, ainsi que les horaires
- **Cérémonie du 8 mai :** M. Christian LAN, conseiller municipal délégué en charge des fêtes et cérémonies, détaille l'ensemble du programme de la matinée du 12 mai 2019 et confirme la présence de l'Harmonie de Fleurigné. Mme Laëtitia TROPÉE est désignée pour porter la gerbe. 19 insignes seront remis. Un moment de convivialité sera offert par la municipalité sous le préau de la salle communale
- **Association des Parents d'Elèves des Chênes :** Mme Laëtitia TROPÉE informe les élus sur le souhait de l'APE de changer le lieu de collecte du papier, plutôt sur le parking de l'atelier communal car de plus en plus de kilos sont récoltés
L'APE en partenariat avec l'association de l'ALSH des 3L organise un défilé dans l'agglomération pour le carnaval conjointement le samedi 11 mai après-midi
- **Dates des réunions :**
 - RIPAME : le 09/04/2019 à 17 h en mairie de Laignelet
 - Contrat d'objectifs « Laignelet 2030 » : le 10/04/2019 à 18 h 30 en mairie
 - Bureau municipal : le 16/04/2019 à 20 h
 - La Penthière : le 15/04/2019 à 14 h en mairie
 - SVFNE : le 17/04/2019 à 20 h
 - Remise « argent de poche » : le 19/04/2019 à 18 h 30 en mairie
 - 40 ans A.GY.L : le 26/04/2019
 - Emeraude : 06/05/2019 à 14 h
 - Bureau municipal : le 09/05/2019 à 20 h
 - Révision du PLU : 14/05/2019 à 18 h 30 en mairie
 - Contrat d'objectifs « Laignelet 2030 » : le 15/05/2019 à 18 h 30 en mairie
 - Réunion avec les habitants pour l'effacement des réseaux de la Pichonnais : 18/05/2019 à 11 h
 - Contrat d'objectifs réunion publique : 22/05/2019 à 20 h à la salle communale
 - Réunion avec les habitants pour l'effacement des réseaux du Clos Coris : 25/05/2019 à 11 h
 - Réunion publique Contrat d'objectifs : le 21/05/2019 (au lieu du 22/05/2019) à 20 h à la salle d'animation, 22 La Foucherais

La séance est close à 23 h 50.